

Reconnaissance de catastrophe naturelle. Mise en place d'un recensement en mairie.

Depuis plus d'un an, les conditions météorologiques observées sur le bassin versant de la Lys se caractérisent par une pluviométrie limitée, entraînant un assèchement progressif des sols. Pour les mois de septembre à novembre 2025, les indices mensuels d'humidité des sols figurent parmi les trois valeurs les plus faibles enregistrées au cours des trente dernières années. Cette situation de sécheresse est susceptible de provoquer des désordres sur les habitations exposées au phénomène de **retrait et de gonflement des argiles**, notamment dans les secteurs où cet aléa est identifié comme moyen à fort comme c'est le cas dans notre commune. A cet effet, nous avons entrepris une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle couvrant la période **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025**. La décision de reconnaissance, qu'elle soit favorable ou non, nous sera notifiée par les services de la Préfecture. **Nous vous recommandons de ne pas déclarer un sinistre auprès de votre assurance avant la publication de l'arrêté de reconnaissance.** En cas de reconnaissance, les sinistrés disposeront alors d'un délai de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté pour transmettre à leur assureur un état estimatif des dommages subis. Les cas de fissures ou dégâts apparus au début de l'année 2026 devront être déclarés comme des conséquences de l'évènement de retrait gonflement reconnu pour les dates qui seront retenues dans l'arrêté. **D'ores et déjà, vous pouvez signaler en mairie les désordres constatés afin que nous puissions vous prévenir rapidement en cas de décision favorable.**

**Cérémonie du 08 mai 26**

Nous tenons à remercier les nombreux participants présents lors du défilé et de la cérémonie. Votre présence nombreuse, votre recueillement et votre attachement au devoir de mémoire ont contribué à donner à cette commémoration toutes sa dignité et sa portée républicaine. Nous remercions les porte-drapeaux, les anciens combattants, l'association du Devoir de mémoire, des anciens combattants et victimes de guerre de l'Artois qui nous ont offert un drapeau porté avec fierté par Romane et tous les participants pour la réussite de cette cérémonie.

**Parrainage républicain**

Le samedi 09 mai, monsieur le maire a célébré le parrainage républicain de Léon Dubois, entouré de ses parents, parrain et marraine. Cette cérémonie trouve ses racines à la période de la Révolution française. Il s'agit d'une alternative laïque aux cérémonies religieuses, afin d'inscrire symboliquement l'enfant dans la communauté citoyenne.

Le parrainage civil est ainsi né de la volonté d'affirmer les valeurs républicaines et de reconnaître le rôle de la collectivité dans l'accompagnement de chacun



La guinguette organisée par le Comité des Fêtes a rencontré un immense succès ce weekend, rassemblant plusieurs centaines de personnes venues profiter d'une soirée conviviale sous un temps particulièrement clément. Dans une atmosphère champêtre et festive, petits et grands ont pu participer à de nombreuses animations tout au long de l'évènement. Les jeux traditionnels ont remporté un vif succès auprès des familles, tandis que le concours de vélos et de trottinettes fleuris a apporté une touche de créativité et de bonne humeur très appréciée du public. Les enfants ont également profité des stands de maquillage et de tatouages éphémères, très fréquentés durant toute la soirée. Côté restauration, la friterie « chez Christine » a régalé les visiteurs tout au long de la soirée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Rires, musique et échanges ont rythmé cette belle journée, favorisant les rencontres entre habitants dans un cadre intergénérationnel particulièrement apprécié. La municipalité remercie l'ensemble des participants, les bénévoles, le comité des fêtes et les équipes mobilisées pour la réussite de cette manifestation, qui confirme une nouvelle fois l'attachement des habitants à ces rendez-vous populaires et festifs.

La municipalité fait appel au civisme et à la conscience de chacun afin de préserver notre environnement et notre cadre de vie. Les mégots jetés dans les rues constituent une pollution durable et nuisent à la propreté de la commune. Quelques gestes simples permettent à chacun de contribuer au respect de notre environnement et à la propreté de la commune comme utiliser le cendrier de son véhicule ou conserver ses mégots dans un cendrier de poche. Ces gestes permettent de respecter les espaces publics et veillent collectivement à préserver un cadre de vie agréable pour tous.



Compte Financier Unique

Le CFU qui a vocation à remplacer le compte de gestion et le compte administratif a été présenté lors du conseil municipal du 30 avril 2026. Il précise toutes les opérations qui ont été réalisées tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement durant l'année 2025. Le CFU permet donc d'établir un « bilan vérité » de l'année écoulée. Comme d'habitude, les opérations examinées donnent lieu à l'établissement d'un constat qui détermine un solde positif très satisfaisant évalué à 392 851.41€.

Cet excédent est indéniablement le fruit d'une gestion saine et sage, qui ne néglige cependant aucune des attentes formulées et enregistrées par et pour la collectivité. Le CFU a été présenté aux membres de la commission des finances le 23 avril et a reçu un avis favorable à l'unanimité de ses membres. Lors du conseil municipal du 30 avril, après délibérations, le CFU a été adopté, également à l'unanimité des votants. Quant aux taux de la fiscalité locale directe, il a été décidé de ne pas les modifier : TFB (Taxe Foncière Bâti) : 29.03% - TFNB (Taxe Foncière Non Bâti) : 18.64% et TH (Taxe Habitation) : 7.39%.



Cession de 17 logements.

La société SIA Habitat souhaite procéder à la vente de 17 logements locatifs sociaux situés sur la commune. Ces logements sont implantés Rue des Fontenelles. Les locataires se verront proposer la possibilité d'acquérir le logement qu'ils occupent.

L'assemblée, lors du conseil municipal du 30 avril a émis un avis favorable à la demande sur réserve que les résidents qui ne souhaitent pas devenir propriétaires restent locataires de leur logement.